SERVICE CORRECTIONNEL CANADA
TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Initiative d'intervention en isolement : un examen de l'incidence sur les résultats des délinquants

La participation des délinquants à l'Initiative d'intervention en isolement est associée à un meilleur engagement de leur part vis-à-vis de leur plan correctionnel.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

L'Initiative d'intervention en isolement (III) a été mise en œuvre en 2011 dans sept établissements fédéraux à sécurité maximale du Canada. Elle visait à motiver et à aider les délinquants en isolement préventif à changer leur comportement problématique et à réintégrer la population générale de délinquants, où ils pourront travailler sur leur plan correctionnel.

L'objet de cette recherche était d'examiner les liens entre la participation à l'III et les résultats obtenus par les délinquants après leur retrait de l'isolement.

Ce que nous avons fait

Les participants à l'III qui répondaient aux critères de l'étude ont été comparés à un groupe témoin historique apparié sur plusieurs résultats, pendant une période fixe de six mois suivant le retrait de l'isolement préventif. Plus particulièrement, le groupe de l'III (N = 292) était formé de délinquants ayant participé à l'III pendant six jours ou plus dans les établissements offrant cette intervention, entre le 1er novembre 2011 et le 1er avril 2014, tandis que le groupe témoin (N = 292) était formé d'un groupe apparié de délinquants ayant passé six jours ou plus en isolement préventif au sein des mêmes établissements que ceux du groupe de l'III, entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2011. Les mesures de résultats examinées comprenaient les infractions disciplinaires, les incidents en établissement, le retour en isolement, la participation aux programmes correctionnels, l'obtention d'un emploi en établissement ainsi que le moment et la durée de l'isolement préventif (à la suite d'un retour).

Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, les participants à l'III étaient près de deux fois plus susceptibles de terminer un ou plusieurs programmes correctionnels et une fois et demie plus susceptibles d'occuper un emploi dans les six mois suivant le retrait de l'isolement préventif que ceux du groupe témoin. Par contre, les deux groupes ont obtenu des résultats semblables pour ce qui est des incidents en établissement, des infractions disciplinaires ou du retour en isolement. Ils ont aussi obtenu des résultats semblables pour ce qui est du moment de leur retour en isolement ou de la durée de leur placement, une fois de retour.

Nous avons aussi constaté que les délinquants du groupe participant à l'III étaient plus susceptibles d'être placés en isolement pour leur propre sécurité que ceux du groupe témoin, qui y étaient placés pour préserver la sécurité de l'établissement. On a remarqué que le motif du placement en isolement préventif était étroitement lié aux mesures découlant des infractions disciplinaires ainsi que du moment du retour en isolement, tandis que la participation à l'III n'était pas liée. Également, la raison du placement en isolement a eu un important effet modérateur, influant sur le lien entre les groupes et la présence d'infractions graves.

Ce que cela signifie

Les résultats de la recherche ont montré que l'III n'avait pas d'incidence importante sur les infractions disciplinaires ou les retours en isolement. L'objectif qui était de provoquer des changements au niveau du comportement ne semble pas avoir été atteint. Les résultats positifs liés aux programmes correctionnels et à l'emploi suggèrent que les délinquants étaient plus engagés vis-à-vis de leur plan correctionnel après avoir pris part à l'III. Par contre, ces résultats peuvent avoir été atténués par le fait que les participants à l'III et les délinquants du groupe témoin avaient été placés en isolement pour des raisons différentes. Considérée dans son ensemble, l'Initiative d'intervention en isolement ne semble pas avoir atteint son but premier.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la Direction de la recherche par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des Publications de recherche pour une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : S. Johnson, E. Talisman et J. Weekes